

plus importante de l'actif de la banque, c'est le portefeuille.

Or, l'acheteur de dépôts ou de certificats ignore la valeur réalisable de ce portefeuille ; il fait une opération qui n'est pas sans risque et il cherche à se couvrir de son risque.

A la Banque Jacques Cartier, le portefeuille s'élève à \$3,080,000. Si cette somme était aisément réalisable, les directeurs demanderaient-ils un an pour rembourser les déposants ? Nous avons répondu carrément : non.

Pour qu'il n'y ait pas de méprise, expliquons bien qu'en disant *aisément réalisable*, nous ne disons pas réalisable à court délai. Nous savons, au contraire, et nous l'avons expliqué dans un précédent article, que dans tout portefeuille il existe du papier plus ou moins long. La banque ne peut exiger en aucune façon, le paiement des billets avant leur échéance, mais si son papier est bon, elle peut compter sur le paiement quand la date sera arrivée.

Or, chacun sait que, plus le papier est court, moins il offre de danger et que, logiquement, plus il est long plus il offre de risque.

Le bon sens nous dit que, si le portefeuille de la Banque Jacques Cartier porté au bilan pour \$3,080,000, est un portefeuille normal ; en d'autres termes, si l'échéance des billets ne dépasse pas la moyenne du papier escomptable, la Banque Jacques Cartier doit être forcément en mesure de payer avant un an le montant intégral des dépôts qu'elle a reçus du public.

Et logiquement, du fait que les Directeurs de la Banque Jacques Cartier ne veulent pas s'engager à rembourser les déposants avant douze mois, nous déduirons que son portefeuille est d'une réalisation lente et difficile et nous en revenons à ce que nous disions dans notre précédent numéro : " Les créances de la banque sont elles si difficiles à faire

rentrer qu'on n'ait pu offrir aux déposants de les rembourser par fractions, à des échéances de 3, 6, 9 et 12 mois, par exemple ? "

Que de ruines et de misères évitées, si la banque avait voulu ou avait pu—nous ne savons encore lequel—échelonner ses paiements de manière à gêner le moins possible les commerçants, les industriels, les hommes d'affaires en un mot, ainsi que la petite épargne. Pour celle-ci qui se compose et d'ouvriers et d'employés que l'hiver laissera peut-être sans travail, la faim pourra venir, mais il leur faudra attendre douze mois pour acheter du pain !

Et bien, ces petits commerçants, ces petits industriels, ces employés et ces ouvriers ne voudront pas, il n'en faut pas douter, souscrire un engagement qui les conduirait à la ruine, ou à la misère ou à la faim.

Qu'on leur distribue des dividendes échelonnés de deux en deux ou de trois en trois mois. Si la banque Jacques Cartier est solvable, elle peut, d'ici un an, et même avant, avoir remboursé tous ses créanciers par à-compte bi ou trimensuels.

Que les directeurs de la banque Jacques Cartier s'engagent à payer ces dividendes, ils n'auront aucune difficulté d'obtenir des adhésions à un tel arrangement ; pour notre part, nous sommes prêts à l'appuyer de toutes nos forces.

Mais si les directeurs n'ont pas d'autre proposition à faire aux déposants, que celle de ne les payer que dans un an, c'est, à n'en pas douter, que la situation de la banque est compromise.

Dans ce cas, la liquidation s'impose et elle ne saurait être confiée aux mains de ceux qui, ne voulant rien payer avant douze mois, ne pourraient sans doute pas payer intégralement les dettes, l'année expirée.

La parole est aux Directeurs.